

## Question écrite

## Mise en œuvre du Plan d'aménagement local : où en est-on ?

Le 21 mars 2016, le Conseil de ville acceptait la motion 5.01/16 « Mise en oeuvre du PAL: pour une information régulière au Conseil de ville ». Le législatif a ainsi confié la mission au Conseil communal de produire au minimum deux rapports de suivi par législature, afin d'informer sur la mise en œuvre de cette importante stratégie territoriale, acceptée en votation populaire le 21 mai 2017. Quatre ans plus tard, aucun rapport n'a encore été présenté. Or, le récent refus de l'augmentation de la taxe des digues démontre qu'une information transparente est un prérequis pour que le législatif puisse envisager de soutenir les demandes du Conseil communal.

Notre première question est donc la suivante :

1. Quand le Conseil communal entend-il présenter le premier rapport de suivi du PAL ?

Nos questions suivantes reprennent les éléments demandés dans le cadre de la motion. Nous demandons au Conseil communal d'en livrer une première appréciation :

- 2. Où en est la réalisation des seize objectifs localisés figurant dans la Conception directrice ?
- 3. Quel bilan le Conseil communal tire-t-il des activités réalisées depuis l'entrée en vigueur du PAL ?
- 4. Les ressources financières et humaines à disposition sont-elles suffisantes ?
- 5. Quelles sont les principales activités de mise en œuvre du PAL prévues d'ici la fin de la législature ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe socialiste,

Jude Schindelholz

1. Schreiden

1B

72 heard

Grased